



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 18 septembre 2020

Convocation des conseillers :

le 18 septembre 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 septembre 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Mandy Ragni, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Conseillers, Christian Weis, Echevin, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Luc Majerus, Luc Majerus, Jeff Dax, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.1. Acte d'emphytéose et vente entre la Ville d'Esch et le Fonds du Logement; décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte d'emphytéose et de vente par lequel le Fonds du Logement concède à titre de droit d'emphytéose à la Ville d'Esch-sur-Alzette une quote-part indivise de 374.181/1000 millièmes dans le terrain sis à Esch/Alzette, 2, rue Nelson Mandela et 150 boulevard J.F. Kennedy, inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Esch/Alzette, section A de Esch-Nord

Numéro 1326/19419, lieu-dit « boulevard J.F. Kennedy », place (occupée), partie bâtiment, contenant 03 ares 13 centiares;

Numéro 1326/19418, lieu-dit « boulevard J.F. Kennedy », place (occupée), partie bâtiment, contenant 05 centiares;

Considérant que le bail emphytéotique est consenti sur une durée de 99 ans jusque l'an 2119 moyennant une **redevance annuelle de 100 €** à l'égard du Fonds du Logement;

Considérant qu'en outre le Fonds du Logement vend à la Ville d'Esch-sur-Alzette les éléments immobiliers désignés comme suit dans un immeuble en copropriété érigé sur les parcelles cadastrales désignées ci-avant, à savoir:

en propriété privée et exclusive:

- 1) **Local spécifique** constituant le lot numéro 001/U/B/81 au premier sous-sol, avec une surface pondérée de 161,13 m², faisant une quotité de 113.822/1000ièmes
- 2) **Local spécifique** constituant le lot numéro 002/U/B/00 au rez-de-chaussée, avec une surface pondérée de 157,98 m², faisant une quotité de 111.598/1000ièmes
- 3) **Local spécifique** constituant le lot numéro 003/U/B/01 au premier étage, avec une surface pondérée de 210,59 m², faisant une quotité de 148.761/1000ièmes

en copropriété et indivision forcée:

trois cent soixante-quatorze virgule cent quatre-vingt-un millièmes (374.181/1000ièmes) des parties communes, y compris le sol ou terrain indivis

Considérant que la présente acquisition se fait dans le but d'utiliser les locaux comme Maison des Citoyens;

Considérant que la présente vente se fait au prix de 1.860.213 EUR;

Considérant que la présente sera inscrite à l'article budgétaire 4/269/221321/19058 - Immeuble Bd Kennedy, 150 - Haus vun de Bierger - acquisition;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**approuve
à l'unanimité**

l'acte de d'emphytéose et de vente entre la Ville et le Fonds du Logement.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre